...rêt, persistait cependant à résister aux conseils bien intentionnés des puissances, ou si elle leur suscitait des difficultés, ou encore si elle se laissait encourager à persister dans son attitude actuelle, par des amis égoïstes, peut-être dans la supposition erronée d'un désaccord parmi les grandes puissances, supposition pouvant résulter du fait que telle ou telle d'entre elles n'a pas acquiescé d'emblée aux propositions de la Russie, laquelle sait être d'accord avec l'Allemagne et la France (sic) ; dans ce cas, la Russie serait décidée à faire retomber sur la Grèce les conséquences de cette résistance, qui menace, à un tel degré, la paix de l'Europe, et à user, à son égard, des représailles les plus énergiques, dont elle considère que la première serait le blocus, déjà accepté par elle, des ports de la Grèce.

» Consciente de son unité de vues avec la France, et de son accord absolu avec l'Allemagne et l'Autriche, la Russie, même dans le cas où des puissances isolées ne s'associeraient pas à ses démarches (sic), sera en mesure d'empêcher que la paix de l'Europe soit mise en danger par les événements de Crète.

» D'accord avec les autres grandes puissances, la Russie est d'avis que l'annexion de la Crète à la Grèce ne peut être prise en considération et que, avant d'entrer en négociations sur le régime qui sera appliqué, à l'avenir, à la Crète, il y a lieu de mettre un terme à l'action de la Grèce, qui est contraire au droit des gens.

» En conséquence, la Russie est tombée d'accord avec les grandes puissances, en vue, après l'évacuation de la Crète par les troupes grecques, de commencer par rétablir dans l'île le calme et l'ordre, et d'y établir ensuite une administration autonome sous la protection des puissances et la suzeraineté du sultan ».

Paris, 27 février. — La note de la *Gazette de Cologne*, qui n'est rien moins qu'un ultimatum russe et que le journal allemand donne comme émanant de source officielle, a été également télégraphiée à Saint-Pétersbourg, aux agences Wolf de Berlin et Reuter de Londres.

A Vienne, la note de la *Gazette de Cologne* est tenue comme authentique. Le correspondant particulier du *Temps* lui télégraphie à ce propos :

« Vienne, 27 février. — La nouvelle relative à un ultimatum de la Russie au gouvernement hellénique est considérée comme une solution définitive à laquelle le roi Georges pourra d'autant moins opposer une résistance que l'Italie et l'Angleterre sont représentées comme ayant adhéré à la politique d'action collective. »

Notons toutefois quelques restrictions à l'information concernant un ultimatum russe :

D'abord, celle du *Times* qui déclare, après M. Curzon, hier soir, que cette information ne répond pas à l'état présent de la situation ; ensuite celle de la *Nouvelle Presse Libre*, à Vienne, dont le correspondant parisien déclare, contrairement au dire de la *Gazette de Cologne*, que le gouvernement français a refusé sa participation au blocus des ports grecs.

Faisons remarquer, enfin, que, d'après la *Gazette de Cologne*, le délai imparti à la Grèce par la Russie pour rappeler de Crète ses troupes et ses navires, serait de trois jours, alors que le *Fremdenblatt* indique quatre jours.

Vienne, 27 février. — Contrairement à la version berlinoise, au sujet de l'attitude de la Russie dans la question crétoise, l'officieuse *Correspondance Politique* assure tenir de bonne source, que, dans les sphères officielles de Saint-Pétersbourg, on ignore absolument l'envoi d'une note isolée du cabinet russe à Athènes.

On a tout lieu de croire, au contraire, que la chancellerie russe n'est pas intervenue autrement à Athènes qu'en parfait accord avec les autres puissances. »

Note rassurante

Paris, 27 février. — Le *Nord* publie, ce soir, la note suivante que nous reproduisons sous réserves :

« Malgré les nouvelles assez inquiétantes qui arrivent d'Athènes sur les intentions belliqueuses du gouvernement hellénique, que l'on présente comme décidé à pousser à l'extrême sa résistance aux conseils des grandes puissances, nous avons d'excellentes raisons de croire qu'une solution pacifique du différend gréco-turc ne se fera pas attendre.

» Le roi Georges, dont l'intransigeance contre un *modus vivendi* pacifique est présentée comme inflexible, paraît, au contraire, disposé à accueillir les sages avis de ses augustes parents de Russie et de Londres, et à se résigner, pour le moment, au sacrifice des vues ambitieuses de son royaume.»

L'abdication du roi Georges

Paris, 27 février. — L'*Agence nationale* communique la dépêche suivante, confirmant une rumeur déjà enregistrée; il s'agit de l'abdication possible du roi Georges et que nous vous transmettons toujours sous réserve :

« Berlin, 27 février. — D'après des renseignements reçus de bonne source, la proposition du gouvernement russe pour la solution de la question crétoise a fait une très grande impression à la cour d'Athènes.

» Le roi Georges est navré de voir ses espérances déçues. On a tout lieu de croire qu'il cèdera aux injonctions de l'Europe, mais il devient probable qu'il abdiquera en faveur de son fils. »

Pour s'entendre

Paris, 27 février. — La note officieuse suivante a été communiquée ce soir :

« Toutes les puissances ont envoyé des instructions à leurs ambassadeurs à Constantinople et à leurs ministres à Athènes, à l'effet de s'entendre sur les notifications à faire aux deux gouvernements respectifs, conformément à la proposition russe et aux déclarations faites par lord Salisbury à la Chambre des lords ».

Un nouveau combat meurtrier

Athènes, 27 février, 3 h. 30 soir. — Une dépêche de la Canée, en date d'aujourd'hui deux heures dix, annonce qu'un nouveau combat meurtrier a eu lieu à Vrisina, près de Rethymo, entre les insurgés et les Turcs indigènes.

Une compagnie de nizam est parvenue à protéger la retraite des Turcs.

Il y a eu plusieurs morts.

La Canée, 27 février, 5 heures 50 soir. — Le nouveau combat qui a eu lieu hier entre les insurgés et les Turcs indigènes s'est engagé entre Somata et Vriscina. Deux Turcs ont été tués et 18 autres blessés. Les Grecs ont conservé leur position. La Canée est tranquille.

On attend la réponse des insurgés à la demande des commandants autrichiens et italiens partis pour Selinos afin d'obtenir que les soldats turcs, les femmes et les enfants, qui sont au nombre de 1,700, cernés dans le fort, puissent sortir sains et saufs.

La Russie en cas de guerre

Paris, 27 février.— Le correspondant du *Temps* à Constantinople lui télégraphie :

« Constantinople, 27 février. — M. Arximo, premier drogman de l'ambassade de Russie, aurait fait connaître, sur l'ordre exprès du comte Mouraviero, ministre des affaires étrangères de Russie, qu'en cas de guerre la Russie occuperait l'Arménie, pour éviter de nouveaux massacres.»

Les préparatifs de la Grèce

Athènes, 27 février. — Le *Journal officiel* publie le décret de convocation déjà annoncé de deux nouvelles classes et justifie cette mesure par la nécessité de mettre la frontière à l'abri d'une surprise éventuelle de la part des troupes turques qui continuent à se concentrer dans le voisinage de la Grèce.

Le préfet d'Arta demande au gouvernement d'armer les paysans pour qu'ils se défendent en cas d'attaque à l'improviste de l'armée turque.

En cas de guerre la flotte se diviserait ainsi : la première division comprendrait les bateaux *Hydra, Amiral Miaoulis, l'Alphé* et *Mycalis*, ainsi que les torpilleurs actuellement sous les ordres du prince Georges; la seconde division se composerait des navires *Spetzia*. *Euroltas*, trois torpilleurs et une canonnière.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 27 février

Présidence de M. SARRIEN, vice-président

La séance est ouverte à 2 heures 15.

Les pensions civiles

On adopte sans débat un projet portant ouverture, sur l'exercice 1897, d'un crédit de 100,000 francs pour le service des pensions civiles (loi du 9 juin 1853).

L'ÉLECTION DE NEUILLY

M. Viviani attaque l'élection de M. Rigaud dans la circonscription de Neuilly. Il ne demande pas l'invalidation, mais la constitution d'une commission d'enquête.

J'accuse, dit-il, M. Rigaud de corruption. Il a abusé de sa puissance d'argent pour acheter des votes et des consciences, et non content de fonder dans un but égoïste des soupes populaires, il a institué des abreuvoirs électoraux.

L'orateur accuse le successeur de M. Santumier d'avoir répandu à boire dans toute la circonscription.

Ces faits, ajoute-t-il, ont d'autant plus d'importance qu'il suffisait d'un déplacement de cent trente voix pour changer le résultat de l'élection. Je ne m'explique pas l'indulgence du rapporteur, M. Jumel, qui, en 1889, s'était montré si fougueux, si intraitable, et réclamait avec acharnement un nombre considérable d'invalidations.

M. Viviani termine en réclamant impérieusement la nomination d'une commission d'enquête.

M. Jumel, rapporteur, reprend un à un les arguments de M. Viviani et affirme que les faits allégués sont inexacts ou singulièrement exagérés.

M. Millerand lit quelques extraits des discours que prodigua M. Jumel en 1889 pour demander l'invalidation de certains membres de la droite.

M. de Bernis énumère toutes les élections dont M. Jumel a réclamé l'invalidation.

M. JAURÈS. — Vos amis veulent invalider l'abbé Gayraud.

M. DE BERNIS. — Le débat sera également entre républicains, le jour où il s'agira de M. l'abbé Gayraud.

L'abbé Gayraud se lève et applaudit bruyamment.

M. DE BERNIS. — J'espère que M. Jumel, poursuivant son chemin de Damas, demandera désormais la validation des députés de la droite. En matière d'invalidation, j'estime que les fractions du parti républicain doivent être indulgentes vis-à-vis les unes des autres. (Bruit). Moi, je n'ai invalidé qu'une élection, et je le regrette, car elle valait les autres.

On nous a parlé tout à l'heure de Maillard, l'homme de paille de M. Rigaud.

Cette thèse à l'homme de paille nous mènerait loin. Nous en avons vu toute notre vie des hommes de paille; mais vous, Messieurs les socialistes, n'avez-vous pas été longtemps les Maillard de la majorité ? (Rires et applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

N'avons-nous pas vu, dans une élection où luttaient, d'un côté, un ancien magistrat de l'empire par exemple (Rires) et de l'autre, un vieux royaliste ayant combattu l'Empire; n'avons-nous pas vu des socialistes venir faire les Maillard ?

A ces mots MM. Rouanet, Chauvin, Coutant et Cie se lèvent furieux, vociférant, criant : ce n'est pas vrai ! et montrant le poing à M. de Bernis, qui tient tête à l'orage.

M. DE BERNIS. — Je répète ce que j'ai dit.

M. ROUANET. — Vous avez dit des bouffonneries. (Protestations au centre et à droite.)

M. DE BERNIS. — J'ai dit la vérité et je m'étonne qu'il y ait ici un président qui ne sache pas faire respecter un orateur. (Très bien à droite.)

M. Sarrien prononce quelques mots que le bruit empêche d'entendre.

M. DE BERNIS. — Je maintiens que la concentration républicaine telle qu'on l'a comprise était une malfaisance.

L'extrême gauche fait entendre de nouvelles clameurs et adresse à M. de Bernis de grossières injures.

M. DE BERNIS.—Désormais, quand M. Sarrien présidera, la droite saura qu'elle n'a pas le droit d'aborder la tribune.

Je conclus en disant que, dans l'espèce, il s'agit d'une querelle entre républicains. Que MM. les opportunistes et MM. les socialistes s'arrangent ; pour moi je m'abstiendrai. (Très bien à droite).

M. JAURÈS. — M. de Bernis reproche aux socialistes de faire le jeu à certains candidats. Quel que soit l'abîme qui nous sépare des républicains modérés, nous n'accepterons jamais un pacte quelconque avec les royalistes, les adversaires de la République. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Par 268 voix contre 223, la demande d'enquête est repoussée et M. Rigaud est admis par 278 voix contre 107.

LA MÉVENTE DES PORCS

M. LAVERTUJON. — Lors de la discussion du budget, M. l'abbé Lemire appelait l'attention du gouvernement sur la mévente des porcs.

M. le ministre de l'agriculture répondait que cette mévente n'était que passagère. Or, elle est devenue générale, une simple circulaire interdisant aux établissements publics d'acheter du saindoux et des viandes de porc à l'étranger. Pour améliorer la situation, la Chambre pourra ensuite examiner la question du relèvement des droits de douane.

M. DESFARGES.— La question est brave et ne doit pas se terminer en eau de boudin (Rires). La mévente des porcs est surtout causée par l'importation étrangère; elle provient aussi de la concurrence faite à la charcuterie normale par la charcuterie de cheval. La Chambre a voulu protéger le vin, le sucre et d'autres produits ; elle ne restera pas insensible aux doléances des petits agriculteurs. (Très bien.)

M. MÉLINE. — La question préoccupe le gouvernement; mais la mévente ne provient pas uniquement de l'importation étrangère. La véritable cause consiste dans le développement de la production.

Des mesures seront prises pour que les marchés de l'Etat excluent les viandes étrangères. Il y aura lieu d'examiner aussi les modifications demandées au tarif des douanes. Le gouvernement est prêt à s'expliquer devant la commission des douanes sur la proposition présentée par M. Jonnart. La crise touche d'ailleurs à son terme et il est à prévoir que les cours se relèveront bientôt.

M. GRUAY.— Quoique libre échangiste, je suis d'accord avec le président du conseil; mais je crois qu'une surélévation des tarifs ne serait pas sans danger; elle amènerait des représailles de la part de l'Afrique et les vins, les soies, les lainages paieraient les frais de la guerre.

Après l'adoption de l'ordre du jour pur et simple, la Chambre s'ajourne à jeudi prochain.

La séance est levée à 6 heures 45.

SÉNAT

Séance du samedi 27 février 1897

Présidence de M. LOUBET, président

La séance est ouverte à 3 heures 10.

Attribution de siège

L'ordre du jour appelle le tirage au sort pour déterminer le département qui sera appelé à élire un sénateur en remplacement de M. Le Royer, sénateur inamovible décédé.

Le sort désigne le département de l'Aube. (Mouvements divers.)

LE BUDGET DE 1897

Le Sénat reprend la discussion générale du budget.

Discours de M. Le Cour Grandmaison

M. Le Cour de Grandmaison dit qu'il vient présenter quelques modestes observations. Ce que le pays attend, c'est qu'après avoir si bien diagnostiqué la maladie comme l'ont fait MM. Fresneau et Chesnelong, on lui indique le remède. La dette totale de la France, y compris celle des départements et des communes, a toujours été croissant et atteint aujourd'hui 35 milliards. L'on approche d'une catastrophe. (Rumeurs à gauche. — C'est vrai ! à droite).

Le Sénat peut-il rester inactif devant une telle menace ? Cette inquiétude est-elle exagérée ? Certainement non ! (Nouveaux murmures.)

Une étude approfondie m'a permis de constater que tous nos budgets sont toujours en déficit et que l'on augmente chaque année le chiffre de la dette publique.

Nous avons toujours répété que les budgets étaient en déficit: de 1892 à 1896, le déficit s'élève à 739 millions, que l'on avoue, mais il faut y joindre 500 millions que l'on cherche à dissimuler, soit un total de un milliard 239 millions en cinq ans. (Très bien à droite).

Qu'arrivera-t-il dans 30 ou 40 ans si l'on continue cette politique funeste ? Il faudra doubler les taxes ou recourir à la banqueroute qui fut la dernière ressource du Directoire. (Approbations à droite.) Je n'ose prévoir la situation qui nous serait faite par une guerre même heureuse. (Sensation).

A cette situation, quels sont les remèdes qu'on vous propose ? On vous apporte une série d'économies portant sur des pensions dues à de pauvres gens, sur des subventions sollicitées par de petites communes pour leurs chemins vicinaux; il faut, et nous ne saurions trop le répéter, faire des économies. Le Sénat doit renoncer à cette comédie qui consiste à voter, après une protestation platonique, toutes les dépenses ordonnées par la Chambre.

La droite de la Chambre a fait des propositions qui réaliseraient 300 millions d'économies ; ces économies froisseront quelques intérêts particuliers, mais ceux-ci ne peuvent balancer l'intérêt général.

Vous avez à choisir entre la politique du Directoire et celle de la Restauration.

Quant à nous, si vous voulez entrer dans la voie que nous vous proposons, nous vous donnerons notre concours quand il s'agit des intérêts de la Patrie, nous ne regardons jamais à la main qui tient le drapeau. (Applaudissements à droite.)

Discours du Ministre des Finances

M. COCHERY, ministre des finances. — Les critiques apportées au budget sont exagérées ; nous avons réalisé des économies et rétabli, sur des bases sérieuses, la dotation de l'amortissement. Le gouvernement n'entend pas rétablir le budget extraordinaire, et, si un nouvel effort doit être fait pour la réfection de notre marine, nous espérons le faire à l'aide des ressources normales du budget.

Une voix à droite : Vous ne faites qu'espérer.

M. COCHERY. — Il est une économie que M. Chesnelong et Fresneau nous ont proposée et que nous nous ne pouvons accepter, c'est celle qui consiste à diminuer les dépenses scolaires. Je n'ai pas à défendre les lois scolaires qui font partie du patrimoine de la République ; je ferai seulement observer qu'on déplacerait la dépense en les reportant sur les communes et qu'on n'ajouterait rien à la liberté des pères de famille.

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — Nous vous prouverons le contraire.

LE MINISTRE termine en faisant l'éloge de son budget et en demandant au Sénat de le voter.

Discours de M. de Lamarzelle

M. DE LAMARZELLE. — Je veux appeler votre attention sur une question grave : celle de la dépopulation.

Le recensement du 11 mars 1896 fait ressortir une augmentation de 173,027 âmes sur le précédent de 1891. Notre population n'a augmenté que de 30,000 habitants; encore l'augmentation ne porte que sur les centres urbains pour lesquels les campagnes sont abandonnées. Nous sommes donc à l'état stationnaire; nous arriverons bientôt à la décroissance.

Cette situation ne serait pas inquiétante si elle était générale, mais il n'en est rien. La France formait, il y a cent ans, 27 0/0 de la population des grandes puissances; en 1882 elle ne formait plus que 13 0/0 et l'an dernier 12 0/0 seulement.

En 1841, l'Allemagne avait une population à peu près égale à la nôtre. Elle a aujourd'hui 14 millions d'habitants de plus; de 1891 à 1896, la population a augmenté de 3 millions. Il y a 450,000 conscrits allemands, contre 300,000 conscrits français.

M. Bertillon estime que dans treize ou quatorze ans, il y aura deux conscrits allemands contre un conscrit français. Il est inutile d'insister sur la gravité de cette situation au point de vue politique; mais la situation n'est pas moins grave au point de vue économique.

M. DE LA MARZELLE. — Qu'est-ce qui fait le secret de la force de l'Allemagne ?

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — C'est qu'elle a un gouvernement qui a une idée.

Une voix au centre. — Rappelez les Napoléon.

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — On ferait mieux.

M. DE LAMARZELLE. — Une des forces de l'Allemagne, ce sont ses émigrants qui sont les meilleurs commis voyageurs. La France ne gardera son rang en Europe que si elle devient une grande puissance coloniale. Or, comment pourra-t-elle y arriver si la population reste stationnaire ? Quelle est la cause de ce fléau ?

C'est une cause toute morale, c'est l'oubli et le mépris de la loi morale : c'est l'oubli et le mépris de la loi du bien. (Applaudissements à droite.)

Il y a, en ce moment, toute une école, qui vous dit qu'il n'y a pas d'au-delà, et que le but suprême, en ce monde, c'est d'avoir la vie la plus facile pour soi et pour ses enfants (très bien à droite). Il s'est formé une Ligue qui a à sa tête un homme que vous connaissez, M. Robin de Cempuis, et qui a pour but d'apprendre à éviter les nombreuses familles. Elle a publié une petite brochure et a un journal

Si on leur dit que leur œuvre est immorale, ils répondent que tout ce qui diminue les souffrances de l'homme est moral et que tout ce qui les augmente est immoral.

C'est là, messieurs, le résultat de cette morale qui n'a pas Dieu à sa base. (Applaudissements à droite).

Il s'agit, pour notre pays, d'une question de vie ou de mort ; écoutons les leçons de l'histoire et avisons à combattre le danger ; il faut que notre pays soit digne de son glorieux passé. (Applaudissements répétés à droite).

La discussion générale du budget est close, et le Sénat s'ajourne à jeudi.

La séance est levée à 5 heures 20.

CHRONIQUE MÉDICALE

LE SPIRITISME DEVANT LA SCIENCE

La nouvelle pièce de V. Sardou, intitulée *Spiritisme*, a ramené l'attention sur les phénomènes occultes et depuis quelques jours, dans la presse ou dans les salons, c'est à qui placera sa petite histoire sur les médiums ou sur les esprits. Pourtant nous ne pensons pas qu'on doive laisser l'imagination seule s'essayer à résoudre ces troublants problèmes : à notre avis la réflexion doit aussi avoir son mot. C'est ce qui nous a conduit à poser cette question : Quelle est l'opinion de la science sur le spiritisme ?

On n'aime guère, en général, tout ce qui n'est pas catalogué dans le cadre de nos connaissances. Aussi beaucoup de gens professent un scepticisme railleur à l'endroit de cet ordre de faits singuliers et ne veulent y voir que songes creux, pendant que des hommes tels que William Crookes, l'un de nos plus éminents chimistes, membre de la société royale de Londres, le colonel de Rochas, administrateur de l'Ecole polytechnique, le docteur Ch. Richet, professeur à la Faculté de médecine de Paris, le docteur Gibier, etc., se livrent à des investigations patientes sur les phénomènes spirites qu'ils ont dégagés peu à peu des rêveries malsaines des Allan-Kardec, des Naundorf et autres utopistes plus ou moins sincères.

***

Il n'y a pas très longtemps que le spiritisme a fait son apparition en Europe. C'est vers 1848 qu'une sorte d'épidémie morale envahit d'abord les Etats-Unis et de là passa dans l'ancien monde. Le foyer de cette contagion était dans un petit village de l'Etat de New-York, où une famille composée du père, de la mère et de deux filles, entendait frapper la nuit des coups mystérieux, dont un défunt fut supposé l'auteur. Il répondait, disait-on, très clairement, et sans se tromper, aux questions qui lui étaient posées. Des milliers de personnes vinrent visiter la famille Fox et on aurait cherché vainement à découvrir quelque supercherie dans cette affaire.

Tels furent les débuts du spiritisme. Bientôt vint la mode de faire tourner les tables et de les faire parler; elles répondaient en frappant du pied. Les bonnes gens virent aussitôt dans ces phénomènes extraordinaires l'intervention des morts, dont l'âme communiquait ainsi avec les vivants. Un véritable vertige s'empara ainsi de presque toutes les têtes il y a une quarantaine d'années: avec le plus grand sérieux du monde, chacun s'entretenait avec son guéridon.

C'est ainsi que le spiritisme a pénétré chez nous. En réalité l'immixtion du surnaturel sur le plan humanitaire a été observé de tous temps, et les théosophes de l'Inde ont, pour expliquer ces phénomènes, des théories ou plutôt des hypothèses infiniment plus intéressantes que celles qui sont développées dans le livre des médecins d'Allan-Kardec.

Mais pour rester dans le domaine de l'observation scientifique, contentons-nous de rapporter quelques faits vérifiés avec le plus grand soin, par des hommes d'une si haute autorité intellectuelle, qu'il n'est guère possible de mettre en doute leur témoignage.

Voici une des expériences les plus curieuses que rapporte le savant chimiste Crookes : Une cage ouverte seulement par le haut, de façon à recevoir un accordéon, avait été disposée sous une table. Un médium, du nom de Home, s'asseyait au bord de la table, sur laquelle il plaçait une de ses mains et de l'autre prenait l'accordéon par un bout, les clefs de cet instrument étant tournées en bas. Bientôt les assistants, qui étaient un célèbre physicien de Londres et un jurisconsulte connu, virent l'accordéon se mouvoir et jouer une mélodie.

Il serait trop long de relater ici toutes les précautions qui avaient été prises pour se mettre à l'abri de toute espèce de fraude. Le médecin ne savait pas à l'avance, dit M. Crookes, à quelle épreuve on allait le soumettre; ses pieds et ses mains furent surveillés pendant toute l'expérience, ils restèrent immobiles.

Les études toutes récentes du colonel de Rochas sur la Napolitaine Eusapia Palladino ne sont pas moins curieuses. Ceux de nos lecteurs qui lisent le *Temps*, se souviennent peut-être d'en avoir lu le récit. Pour s'assurer qu'elle ne cachait aucun *truc*, Eusapia avait été préalablement déshabillée puis rhabillée sous la surveillance de Mme de Rochas.

Après une crise nerveuse qui rappelait une attaque d'hystérie, le médium influençait le mobilier d'une façon tout à fait surprenante; une table se soulevait au-dessus du plancher, le piano s'ouvrait de lui-même et se mettait à jouer sans le secours de personne; un tambourin venait frapper la tête d'un assistant, une main lumineuse en souffletait un autre qui avait ri. Les témoins de cette scène inouïe ne sont pas les premiers venus : ils s'appellent Sully Prudhomme, de l'Académie Française; le Dr Ch. Richet, M. de Grammont, le Dr Tariex.

Des photographies ont été prises, des procès-verbaux rédigés. Mais parmi les signataires de ces procès-verbaux, il manque un nom, à notre humble avis, celui d'un Robert Houdin quelconque. Qui, en effet, mieux que ces experts du trompe-l'œil et de l'illusion des sens, serait apte à dénoncer la supercherie du médecin ? Un rapport de séance spirite gagnerait beaucoup à être contre-signé par l'un de nos plus habiles prestidigitateurs. Enfin, au nombre de ces faits étranges qui échappent aux lois de la nature actuellement connues, il faut citer les hallucinations télépathiques : on désigne ainsi les apparitions de personnes se trouvant hors de portée de nos sens. C'est une légende assez suivie que les apparitions se font surtout au moment où la personne dont l'image apparaît court un grand danger ou meurt.

Qui n'a entendu conter une histoire de ce genre ?

En voici une, entre mille: La femme d'un général anglais raconte qu'en 1848, au siège de Moultan, son mari, le major Richardson se sentant très grièvement blessé, prie un de ses officiers de prendre la bague qui était à son doigt et de l'envoyer à sa femme. Au même moment, Mme Richardson, qui était endormie à cent cinquante milles du champ de bataille, vit son mari qu'on emportait sur une civière et entendit sa voix, disant : « Otez cette bague de mon doigt et envoyez-là à ma femme.»

Un grand nombre de faits de ce genre ont été réunis et scrupuleusement contrôlés par une société de psychologues anglais et ils en ont extrait un volume dont la lecture est vraiment faite pour convertir les plus incrédules à *la télépathie*.

Ces messieurs ne cherchent pas d'ailleurs à expliquer le fait; ils se contentent de prouver scientifiquement la réalité du « pressentiment » ce dont les femmes, douées d'une grande acuité nerveuse n'ont jamais douté.

***

Cette sage réserve doit être imitée d'une manière générale pour tout ce qui concerne le spiritisme, puisqu'il est convenu qu'on désigne par ce mot les phénomènes extra-naturels. Nous arrivons à un moment où il n'est plus permis de nier certains faits sous peine de refuser toute valeur au témoignage humain. D'autre part, il est évident que nous traversons une période où beaucoup voudraient échapper, au point de vue positiviste, pour s'élever à la connaissance de l'au-delà.

Il serait prématuré d'édifier des doctrines, mais il serait aussi puéril de ne pas voir qu'il se passe sous nos yeux des phénomènes de cause inconnue. Ne nous hâtons pas de donner un nom à cette cause. On nous parle d'esprits, de fluides, de forces physiques, et on s'est déjà battu autour de ces mots.

Au fond les spiritomanes et spiritophobes paraissent également insensés. Une seule chose est certaine : Nous sommes en présence d'une X. Personne ne sait encore à quoi elle est égale.

Dr Maurice GARIA.

(Reproduction interdite.)

NOUVELLES DU JOUR

Les grandes manœuvres de 1897

Paris, 27 février (note officieuse). — Les manœuvres d'automne en 1897 seront organisées et réglées conformément aux dispositions de l'instruction générale du 18 février.

Manœuvres d'armée. — Les 1er et 2e corps d'armée exécuteront des manœuvres d'armée sous la direction du général de France, membre du conseil supérieur de la Guerre.

Manœuvres de cavalerie. — Des manœuvres d'ensemble seront exécutées par les 1re, 4e et 5e divisions de cavalerie, en combinaison avec les manœuvres d'armée sous la direction de M. le général de France.

Manœuvres de réservistes. — Tous les régiments de réserve convoqués en octobre manœuvreront dans le voisinage de leur garnison, pendant trois jours, à la fin de leur période d'instruction.

A la Verrerie ouvrière d'Albi

Albi, 27 février.— M. Renard, qui a été condamné, en tant que président du conseil d'administration de la verrerie ouvrière, à payer aux ouvriers 500 francs de dommages-intérêts, va faire appel de ce jugement.

Albi, 27 février. - Les quatre ouvriers renvoyés vont, en outre de l'instance qu'ils se proposent d'engager contre le syndical, faire un second procès à la verrerie en leur qualité de co-propriétaires.

L'explosion de grisou de Riom

Riom, 27 février. — Les émanations de grisou ayant envahi complètement la mine où est survenue ce matin l'explosion, on n'a pas encore pu retirer les quatre cadavres des malheureux mineurs précipités dans le puits St-Eloi profond de 200 mètres.

L'arrestation d'un espion à Toulon

Toulon, 28 février. — Sur l'indication de la justice maritime, le parquet vient de faire mettre en état d'arrestation un espion nommé Gagnielmi, portant des vêtements d'officier de marine, qui s'introduisait dans l'arsenal et ses dépendances. L'enquête va se poursuivre secrètement, en raison de la gravité que paraît présenter cette affaire.

La création d'une pièce de 2 centimes 1/2

Paris, 27 février. — La 16e commission d'initiative parlementaire vient de conclure à la prise en considération de la proposition de loi de M. Michelin, ayant pour objet la création d'une pièce de 2 centimes et demi.

Un affreux suicide

Rive-de-Gier, 27 février. — Une nommée Marie Cunet, âgée de trente-deux ans, célibataire, s'est suicidée la nuit dernière par désespoir d'amour. Elle s'est coupé le cou avec des ciseaux, puis elle a élargi les plaies au moyen d'une fourchette. Pendant qu'on la transportait à l'hospice, elle est morte dans la voiture. Les plaies produites avec la fourchette qu'elle a employée sont épouvantables.

Le grisou à Montluçon. — Quatre morts

Montluçon, 27 février. — Une explosion de grisou s'est produite aux mines de Saint-Eloy, près de Montluçon. On parle de quatre ouvriers ensevelis et de plusieurs blessés.

Une insurrection en Perse

Paris, 27 février. — Du *Mémorial Diplomatique* :

« Des nouvelles reçues d'Odessa annoncent qu'une insurrection a éclaté en Perse dans la province de Karadagh. A la tête du mouvement se trouve Mirwa-Alakpaban qui, avec ses deux cents hommes bien armés, s'est soulevé contre le shah. Le gouvernement de Téhéran a envoyé des troupes contre les rebelles. »

La verrerie ouvrière d'Albi. — Condamnation du président du conseil d'administration

Albi, 27 février. — Ce matin, le juge de paix d'Albi a rendu son jugement dans l'affaire des dommages-intérêts intentée par les quatre ouvriers renvoyés de la verrerie ouvrière au conseil d'administration.

Après avoir mis hors de cause Charpentier et Aucouturier, il a condamné Renard, comme président de ce conseil, à 500 fr. de dommages-intérêts envers chacun des ouvriers renvoyés.

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 27 février. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le conseil a été consacré à l'expédition des affaires courantes et des affaires extérieures.

Le grisou en Auvergne

Clermont-Ferrand, 27 février. — Une explosion de grisou s'est produite ce matin aux nouvelles mines de St-Eloi.

A ce moment, quatre ouvriers travaillaient sur un échafaudage qui fut enlevé par la flambée. Les malheureux furent ensevelis dans un abîme de 200 mètres.

Le sous-préfet de Riom s'est transporté sur les lieux. Il a été chargé de distribuer des secours.

Un grave éboulement dans le Bordelais

Bordeaux, 27 février. — On annonce de Saint-Emilion que vendredi matin, pour la deuxième fois, un éboulement considérable s'est produit aux vignobles du Château Bel-Air. Les fissures menacent environ deux hectares de vignobles des premiers crus, plantés au-dessus des carrières : trois routes sont interdites par un arrêté du maire.

Les dégâts sont évalués à plus de cent mille francs.

Les incompatibilités

La commission d'initiative du Sénat a pris en considération la proposition de loi de M. Milliès-Lacroix interdisant le cumul du mandat législatif avec des fonctions rétribuées par l'Etat.

La mort de La Falcon

La Falcon vient de mourir.

Mme Marie-Cornélie Falcon était née à Paris en 1812; elle meurt donc à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; mais, depuis 1837, elle avait dû renoncer au théâtre, et depuis lors, elle avait disparu.

Ceux qui l'ont entendu — et ils sont rares aujourd'hui — assurent qu'elle n'a jamais été remplacée.

Les rayons X... en chirurgie

Marseille, 27 février. — M. Vasseur, préparateur à la Faculté des sciences, avait avalé un os qui s'était arrêté dans la gorge. Des souffrances très vives et des difficultés dans la respiration inquiétaient les médecins.

On décida l'opération fort délicate et dangereuse de l'ouverture de l'œsophage pour extraire le corps étranger.

Au moment de commencer, on eut, fort heureusement, l'idée de photographier, avec les rayons X..., la partie malade. L'épreuve montra que l'os avait glissé pendant les sondages faits par les médecins et qu'il était tombé dans l'estomac. Les souffrances provenaient des lésions des tissus produites par le séjour momentané du corps étranger dans l'œsophage.

Il n'y avait plus lieu, dès lors, de recourir à l'opération douloureuse et redoutable que l'on se disposait à faire subir à M. Vasseur.

La vengeance d'une cycliste anglaise

Londres, 27 février.— Le *Morning* raconte qu'une dispute occasionnée, dit-on, par une jalousie professionnelle existant entre deux cyclistes, l'une française, l'autre anglaise, s'est déclarée hier à l'Olympia.

La cycliste anglaise, se saisissant d'une longue épingle à chapeau, l'a plantée dans le visage de sa rivale qui a dû être transportée à l'hôpital : son état est très grave.

Un singulier calendrier

Au Siam, le calendrier est assez rudimentaire; chaque année porte un nom d'animal différent, qui revient périodiquement. Et il paraît qu'il est défendu aux hommes ou aux femmes nés sous le signe de certains animaux de se marier entre eux. C'est ainsi que les éléphants ne peuvent pas épouser les tigres, les lions ne peuvent pas s'unir aux moutons, les loups aux chèvres...

Les princes médecins

Certains médecins de campagne qui gagnent péniblement leur vie ne se doutent peut-être pas quels illustres confrères ils ont de par le monde.

A Munich, le prince Charles de Bavière est établi médecin et jouit d'une certaine réputation. Son cousin, le prince Louis-Ferdinand, a suivi cet exemple, et après avoir travaillé pendant plusieurs années dans les hôpitaux de Munich, il s'est installé à Nordhausen, faubourg de la ville. Il s'occupe spécialement de gynécologie, et sur sa porte une plaque de cuivre annonce les heures de ses consultations : de sept heures et demie à midi et demi. Le prince docteur Louis-Ferdinand est l'oncle du petit roi d'Espagne et le [illegible] du prince régent de Bavière.

D'humbles malades viennent donc tirer, sans vergogne, la langue à ces médecins princiers ! Voile-toi la face, ô protocole !

Les cigares en papier !

On a souvent parlé des multiples emplois du papier, avec lequel on fait des roues de wagon, des barreaux, des maisons, mais jusqu'ici il n'avait pas encore été employé à la fabrication des cigares. C'était une lacune; elle est comblée.

En effet, à New-York, on vient d'installer une usine qui réalise des bénéfices considérables en fabriquant du papier spécial pour la confection des cigares en question.

Voici comment on procède pour obtenir ces panatellas d'un nouveau genre :

On immerge des feuilles de papier dans des cuves remplies de jus de tabac provenant de la préparation du tabac ordinaire, puis on les soumet ensuite à des presses qui les découpent en forme de feuilles naturelles en même temps qu'elles impriment des nervures destinées à parfaire l'illusion.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que ces cigares, fumés par des amateurs, ont été trouvés excellents.

N'importe, espérons que la régie française ne nous importera pas de semblables cigares.

UNE FOIS ET C'EST ASSEZ

Oh ! oui, assez, et jamais plus je n'eus l'envie de courir les aventures judiciaires...

Vous allez voir si cette première et unique épreuve n'était pas faite pour me dégoûter à jamais.

J'habitais, à cette époque, un appartement orné d'une terrasse.

Ce fut le point de départ de tous mes maux.

— Un beau matin, — j'ignore pourquoi l'usage, en pareil cas, impose le mot *beau*, — je m'aperçus avec une surprise peu déguisée que la pluie du dehors avait choisi mon salon pour réservoir. Ce changement anormal de destination étant fort peu du goût de mes meubles infortunés, je descendis en toute hâte chez mon propriétaire, situé à l'étage inférieur.

— Monsieur, je suis inondé.

— De joie ?

— Non, monsieur, de pluie.

— Permettez, je ne comprends pas. Je n'ai jamais stipulé dans votre bail que j'empêcherais de pleuvoir.

— Dehors, c'est justice ; mais chez moi !

— Qu'est-ce à dire ? fit mon propriétaire, bondissant. Vous auriez laissé pénétrer dans mon immeuble une humidité détériorante ?

En deux sauts il avait escaladé son escalier, et, en voyant une haute couche de liquide sur son parquet :

— Parbleu ! voilà qui est trop fort !

— J'allais vous le dire et vous prier de vouloir bien faire exécuter dans le plus bref délai les réparations...

— Des réparations !... Oui, certes ; mais c'est à vos frais, monsieur, qu'elles se feront. Ce sont ces pots de fleurs qui ont attaqué mes zincs, et mes zincs attaqués, l'eau a pénétré...

— Vous raillez, sans doute.

— Vous plaisantez, je pense. Et mes parquets !.. Dans quel état !

— Que dirai-je de mes fauteuils, dont ce bain de pieds !..

— Vous le prenez sur ce ton !.... Eh bien, outre les réparations, il me faudra une indemnité.

— Vraiment !... Je sollicite alors des dommages-intérêts...

— Soit ! Nous plaiderons.

Il était impossible de reculer. L'inondation montait toujours. Je pris mon chapeau et je m'en fus chez un avocat dont j'avais ouï parler.

En quelques mots, je lui exposai mon cas.

— Tiens ! tiens !... murmura-t-il d'un ton insoucieux !.. Cause complexe et dont les multiples aspects offrent à la discussion des problèmes épineux.... L'article 22 pourrait à la rigueur... Mais l'article 163, confirmé par l'article 411... Il est vrai que les chapitre des *baux*, paragraphe 8, et le titre des *obligations locatives*, paragraphe 9.... Tiens ! tiens !... Monsieur, mon avis que je suis prêt à formuler en une consultation écrite et au prêt à formuler en une consultation écrite et au besoin imprimée de 100 à 150 pages, et que votre cause peut être gagnée, mais qu'il y a des chances non moins nombreuses pour qu'elle soit perdue. Le droit en cette matière donne prise à des interprétations diamétralement opposées... J'ai bien l'honneur, monsieur...

Cette lumineuse opinion m'avait coûté vingt francs.

Cependant, persistant dans ma revendication, je ne quittai le premier avocat que pour me rendre directement chez un autre.

— Diable ! me dit celui-ci avec une lugubre intonation. Tenez-vous à savoir la vérité ? Oui... Eh bien, votre cause n'est pas soutenable. Je pourrais vous lire sur ce sujet quarante-trois commentaires variés des plus éminents jurisconsultes... Dégâts extraordinaires et à la charge du locataire... *De jure locativo... Glossarium juris domestici... Recueil des arrêts du tribunal civil... Mémoire sur la propriété immobilière... Extraits de...*

— De sorte que, interrompis-je effrayé par ce débordement de citations, vous estimez que mes prétentions sont...

— Insoutenables est le mot propre, je le réitère. Insoutenables... Tous les maîtres sont d'accord, et dans le Code Justinien lui-même...

Je refermai vivement la porte pour esquiver une nouvelle bordée d'érudition. Cet avis désespérant m'avait encore coûté un louis.

Plus surexcité que jamais, je courus chez un troisième défenseur de la veuve et de l'orphelin.

— Et c'est là ce qui vous tourmente ! s'écria-t-il d'un air dégagé, après que je lui eus raconté mon épisode. Tous les droits sont pour vous, mon cher monsieur... Ah ! ces propriétaires...

Des trois oracles, aucun n'était d'accord avec les deux autres ; mais je devais, naturellement, choisir celui qui répondait à mes désirs. Aussi, après quelques minutes de perplexité :

— Je vous serais obligé, monsieur, de vouloir bien vous charger de cette affaire.

Le sort, dès lors, en était jeté. J'avais un procès. Ce mot flamboyait dans ma pensée en lettres de feu... J'étais inquiet et fier à la fois. Il y a, dans la chicane, un peu de la passion du joueur ; mais il y a surtout une série d'épreuves auxquelles la patience la plus résolue ne saurait résister.

Tantôt on venait me déranger pour une expertise; tantôt c'était mon avocat qui me mandait pour me réclamer une pièce que je lui avais renvoyée depuis quinze jours.

Courses au palais, chez l'huissier, chez l'avoué ; remises, lenteurs, délais, formalités, que sais-je !...

Enfin arriva le jour des plaidoiries. Mon cœur, quand j'entrai dans la salle d'audience, battait la générale. La parole fut donnée à la partie adverse. Je ne me doutais pas du supplice qui m'était réservé.

— Messieurs, commença l'avocat de mon antagoniste, il y a dans cette cause plus qu'une question de personne ; il y a une question de principes ! La propriété a été et est encore en butte à des attaques perfides qui, si l'on n'y prenait garde, compromettraient l'avenir de la société. Notre adversaire pactise, nous avons le regret de le dire, avec ces fauteurs d'idées subversives.

Comment expliquer autrement sa conduite ? Une fuite d'eau se déclare sur sa terrasse. Son imprudence en est la cause. Il a, tout l'été, laissé sur cette terrasse des pots de fleurs qui ont oxydé notre zinc, du zinc de première qualité. La pluie trouvant un passage quand la bise fut venue (*Sourires dans l'auditoire*), pénètre chez lui, et il veut nous rendre responsable.

Ah ! messieurs, vous ne sauriez sanctionner ces monstrueuses prétentions. La rancune et l'esprit de vengeance sont ici trop évidents. Voilà le fruit des prédications incendiaires. On n'ose procéder au grand jour, mais on fait une guerre sourde.

Sur cette pente, on ne s'arrête pas, et Dieu sait jusqu'où roulera notre adversaire. Dès aujourd'hui il mérite d'être signalé à la vindicte comme un homme dangereux. Qu'il nous remercie de ne pas nous appesantir sur ses antécédents, que nous aurions pu rechercher, et où, sans doute... Plaise à la Cour de condamner la partie adverse à la réparation des zincs et à une indemnité pour les tracas qu'elle nous a causés.

Mon défenseur se leva à son tour :

— En vérité, messieurs, je me permettrais d'éclater de rire, si je ne savais le respect qu'on doit à cette enceinte. N'est-ce pas le comble du grotesque ?

Mon client, un homme dangereux ! un machinateur perfide ! un rusé détracteur de la propriété !

Mais, messieurs, il suffit de le regarder. Sa bonhomie, sa simplicité sont peintes sur ses traits. Il pousse même cette bonhomie et cette simplicité jusqu'à l'excès. Il s'est, toute sa vie, laissé duper par tout le monde ; il n'a jamais su conduire la plus petite affaire; il n'a jamais pu acquérir l'expérience des hommes ni des choses.

Mon client, qu'il me pardonne cet éloge, est ridicule de naïveté, et c'est lui que . . . .

Je demande de forts dommages et intérêts et la réparation des zincs.

Le ministère public parla ensuite et déclara que, pour concilier ce qu'on devait à la propriété et ce qu'on devait à la justice, il convenait de nous renvoyer dos à dos, en partageant les frais.

— J'espère bien que vous n'en resterez pas là, me fit mon avocat en me saisissant le bras, au moment où je sortais de l'audience. Il y aura appel, cassation, renvoi devant une autre cour.

— De façon que, pour une triple dépense, j'aurai le plaisir de perdre un an et demi en démarches, de ne pas dormir sans cauchemars, d'être dévoré d'angoisses, de voir ma santé s'altérer, de m'entendre appeler coquin par un avocat, crétin par un autre. Tout cela afin d'arriver à n'avoir ni perdu ni gagné mon procès... Merci bien !... Oncque de ma vie je ne plaiderai, je le jure.

J'ai tenu parole, et je vous conseille de m'imiter.

FANTASIO.

LA PUBLICITÉ

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure......

Ce que durent les roses
L'espace d'un matin.. ...

L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

AU SALON DU CYCLE

Voilà maintenant huit jours que le *Salon du Cycle de Roubaix* a ouvert ses portes et sa première semaine a été marquée par un succès ininterrompu et véritablement extraordinaire. Roubaix, habituellement si calme en semaine, a fait une exception en faveur de ce spectacle nouveau pour lui, et tous les soirs le salon était archicomble.

Non seulement il a vu défiler tout ce que Roubaix et la région du Nord comptent de cyclistes, mais encore un énorme public étranger aux choses du cyclisme qui venait pour les attractions et qui est resté émerveillé devant la splendeur et l'intérêt de l'Exposition elle-même !

Mais succès oblige : et ces derniers dont la devise paraît être et devoir rester : Toujours du nouveau, veulent nous causer encore des surprises par la variété de ces attractions.

Perrier, le célèbre contorsionniste du Cirque d'hiver et de l'Olympia, joindra désormais ses exercices à ceux des artistes qui se font applaudir chaque soir.

Mme Niamora, dont le travail de force avec *Romain* était déjà si apprécié des connaisseurs, nous donnera désormais des équilibres sur trapèze qui lui feront sans aucun doute un nouveau succès.

Enfin le *Cinématographe*, qui partageait déjà avec les *Rayons Rœntgen*, qui refusent du monde tous les jours, les faveurs des visiteurs, a transformé son programme avec de nouvelles vues, dont une seule, la *Loïe Fuller*, suffirait à attirer tous les amateurs du nouveau. Il s'agit d'une reproduction exacte de la véritable Loïe Fuller, la fameuse créatrice du genre qui a trouvé tant d'imitatrices plus ou moins rapprochantes, mais qui n'a jamais été égalée.

Ajoutons que ce spectacle est absolument correct.

N'oublions pas d'ajouter que les excellents artistes Maurice et Carr et Weston vont rester jusqu'à la fin du Salon.

Maurice, l'étourdissant équilibriste sur bicyclette, est de ceux qu'on ne se lasse pas de regarder.

Carr et Weston laisseront à leur départ un souvenir d'inoubliable gaîté.

Avec tous ces éléments, il n'y a point de doute de voir le Salon aussi comble aujourd'hui que dimanche dernier, les exposants s'y attendent et se préparent à une nouvelle et formidable distribution de souvenirs.

La maison qui expose le tricycle géant doit distribuer, paraît-il, 20,000 photographies de cette tour Eiffel de notre Exposition, qui restera ici comme l'un des meilleurs souvenirs du premier Salon du Cycle de Roubaix.

Aujourd'hui, ouverture du Salon de 10 heures à 1 heures. — Entrée : 0.50 cent. jusque 1 heure.

Représentations des attractions à 4 heures 1/4, 6 heures 1/4 et 9 heures 1/4. — Prix d'entrée : 1 franc.

***

AUTOUR DES STANDS

Stand 13. Julien & Désiré DELANSORNE

CYCLES WAVERLEY

Les marques américaines représentées au Salon du Cycle de Roubaix sont nombreuses, mais parmi les stands qui obtiennent auprès du public le plus grand succès nous devons citer celui où sont exposées les machines.

WAVERLEY (STAND 13)

Les modèles 1897 ont attiré tout spécialement notre attention et nous rendrons service aux visiteurs en les leur signalant.

Certes, dans notre promenade à travers l'exposition, nous avons rencontré des bicyclettes de premier ordre, mais les **Waverley**, dont la réputation est non seulement américaine, mais européenne, ont eu le don de nous retenir pendant un laps de temps que nous ne pouvons pas consacrer ordinairement aux diverses exhibitions.

Nous avons voulu nous faire démontrer le fonctionnement du célèbre **pédalier Waverley** dont la construction, admirablement comprise, atteint certainement le dernier degré de perfection.

Ce pédalier, d'une seule pièce, facilement démontable, est le plus simple et en même temps le plus solide que nous ayons vu jusqu'à ce jour.

Nous ne pouvons trop engager nos lecteurs à demander à M. Gaston Henry, le sympathique représentant de la marque **Waverley**, de leur faire voir le montage et le démontage de ce pédalier qui supprime tous les inconvénients des pédaliers ordinaires.

Les machines munies de ce dernier perfectionnement ne peuvent éprouver en route aucun accident sérieux et les cyclistes ont avec ce nouveau pédalier — le seul pédalier de l'avenir — la sécurité, qui est la première condition du bien-être et du vrai plaisir.

Ajoutons que les agents pour le Nord et le Pas-de-Calais des célèbres cycles **Waverley** sont **MM. Julien et Désiré Delansorne**, 97, rue Saint-Aubert, à Arras.

LES AUTOMOBILES

Stand 40

Voiturettes et tricycles automobiles Clément

Il est incontestable que de toutes les merveilles exposées au Salon du Cycle, les automobiles excitent le plus la curiosité des visiteurs. On a tant parlé depuis quelques années de ces voitures sans chevaux qui à peine inventées ont accompli tant de prodiges et ont révolutionné la science de la locomotion. Les perfectionnements récemment apportés dans leur construction les ont rendues absolument pratiques et elles sont appelées à remplacer à bref délai tous les autres véhicules.

Parmi les modèles réunis dans l'espace réservé à cette exposition, la **voiturette automobile Clément**, à deux places, attire surtout l'attention. Sa forme toute nouvelle en fait un véhicule d'une incomparable élégance.

Quelle harmonie dans les lignes de construction si bien comprise et exécutée avec un luxe de soins extraordinaire.

Et cependant, quelle simplicité dans le moteur qu'on voit à peine et qui, loin d'enlever quelque chose à la beauté de l'ensemble, ajoute encore un élément de plus à sa perfection. La première pensée qui vient à l'esprit devant cette **voiturette Clément**, aussi pratique que luxueuse, est que le prix doit en être fort élevé.

Aussi la surprise de tous les visiteurs est-elle grande quand on leur apprend que cette véritable merveille peut être acquise pour une somme relativement minime : 3.500 francs.

Quand on a vu fonctionner cette voiturette à deux places, on comprend de suite les importants services qu'elle peut rendre et le plaisir ajouté au confortable qu'elle donne à ceux qui s'en servent.

A côté de ce modèle splendide, dévoré des yeux par tous les visiteurs, la maison **Clément** expose un **tricycle automobile avec moteur Dion.**

Cette machine, construite avec le fini qui caractérise les **Cycles Clément**, fait l'admiration de tous les connaisseurs.

Facile à diriger, élégant, solide et léger, le **tricycle automobile Clément** est véritablement pratique et mérite la renommée universelle dont il jouit.

Les expériences faites tous les jours, dans le Salon du Cycle même, sont suivies avec un énorme intérêt par les amateurs.

Un de nos concitoyens a acheté un tricycle automobile Clément à **MM. Julien et Désiré Delansorne**, représentants pour le Nord et le Pas-de-Calais, et nous savons que d'autres Roubaisiens vont suivre son exemple et se payer le merveilleux modèle.

Ne désespérons donc pas de voir, au printemps prochain, des courses d'automobiles à Roubaix.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

3 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La XXIIIe fête fédérale de gymnastique. — Le Comité d'organisation de la XXIIIe fête fédérale de gymnastique, qui aura lieu, à Roubaix, les 6 et 7 juin prochain, nous prie d'insérer l'appel suivant :

« Au lendemain de nos revers, sur tous les points du territoire, se formèrent des sociétés de gymnastique qui, bientôt, s'unirent entr'elles sous le titre d'*Union des Sociétés de Gymnastique de France*, dans le but de travailler au relèvement de la Patrie.

» Depuis 1875, cette Union donne, annuellement, un grand concours dont l'organisation est confiée à l'une des principales villes de France ou des colonies, sous le haut patronage du gouvernement, de l'Armée et des Corps élus.

» Dans cette solennité, d'un caractère exclusivement patriotique, se donnent rendez-vous toutes les sociétés de France, auxquelles viennent s'unir celles des nations amies.

» C'est Roubaix qui, sur l'initiative de *La Roubaisienne*, a été choisi, cette année, à l'unanimité du Congrès Fédéral réuni à Alger, pour organiser cette fête qui sera célébrée les 6 et 7 juin prochain (Pentecôte).

» La ville organisatrice pourvoit toujours aux frais matériels, mais c'est l'initiative privée qui réclame l'honneur de constituer les prix destinés aux vainqueurs des concours.

» Les adhésions reçues permettent déjà d'affirmer que la Fête fédérale de Roubaix dépassera, en succès et en éclat, toutes ses devancières, même celle de Paris en 1889.

» Tous ceux qui veulent rendre la France grande et forte et comprennent combien le développement de la gymnastique peut y contribuer, ceux qui désirent que Roubaix, fidèle à ses traditions de fierté et de patriotisme, se montre digne de la faveur qui lui est dévolue, auront à cœur d'unir leurs efforts pour assurer la réussite de cette manifestation d'une si haute portée que, dans notre ville frontière, elle en revêt, pour ainsi dire, un caractère national.

» Roubaix voudra offrir à ses hôtes des prix dignes d'eux, dignes de sa vieille et légitime renommée de courtoisie et de générosité.

» C'est pour atteindre ce but que les membres du Comité d'organisation viennent solliciter des souscriptions de leurs concitoyens, certains qu'ils rencontreront partout un accueil empressé et que les résultats de leurs démarches répondront à leurs espérances. »

La fête annuelle que la *Roubaisienne* a l'habitude d'offrir à ses membres honoraires et donateurs est fixée cette année au 20 mars. On nous assure qu'en raison de son importance exceptionnelle, elle sera présidée par le très dévoué et distingué président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, M. Charles Cazalet, qui viendrait tout exprès de Bordeaux à cet effet.

Le programme de cette fête comporte l'exécution par la *Roubaisienne* des mouvements d'ensemble, composés pour le concours fédéral du mois de juin. Nos concitoyens auront donc la primeur de cette exécution. Ils pourront déjà se rendre compte de l'effet que les mouvements produiront lorsqu'ils seront exécutés par tous les gymnastes qui se sont donné rendez-vous à Roubaix pour les 6 et 7 juin, et dont le nombre dépasse déjà 3 500, bien que la liste n'en soit point close.

Ce ne sera certainement pas un spectacle ordinaire que la vue de ces 3.500 gymnastes, peut-être plus, exécutant ensemble les mouvements préliminaires, qu'on dit bien composés et appelés à faire sensation.

Nous apprenons, à propos de la fête fédérale, que le Comité d'organisation vient d'envoyer à toutes les sociétés affiliées à l'Union le règlement général des concours. Ce document très complet est sérieusement étudié.

La nomenclature des prix n'y est pas annexée,